



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS ET DE L'IIF

### REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON-MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE

Mardi 11 septembre 2012, le Club de Paris et l'Institute of International Finance ont conjointement organisé, pour la douzième année consécutive, la rencontre annuelle entre les créanciers du Club de Paris, des représentants de créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris et des représentants du secteur privé. Des représentants du FMI et de la Banque mondiale ont également assisté à cette réunion.

Comme les années précédentes, des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris ont été invités à cette réunion. Des représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, des Emirats Arabes Unis, d'Israël, du Koweït, de la Pologne, de la République de Corée et de la Roumanie y ont pris part.

Les créanciers ont débattu de plusieurs sujets financiers internationaux d'actualité.

Ils ont discuté des activités de restructuration les plus récentes du Club de Paris, dont celles de la Guinée et de Saint-Kitts-et-Nevis et en mettant l'accent sur la question de la comparabilité de traitement dans le cas de la Côte d'Ivoire. Les participants ont aussi évoqué les derniers développements en matière de restructuration de la dette extérieure argentine et notamment le traitement des *hold-outs*. Ils ont constaté que, du fait de l'approche suivie en matière de restructuration de dette, l'Argentine n'a pas pu avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux internationaux.

Une présentation sur les investissements Sud-Sud, à partir du cas de Brésil, a montré la part croissante de ces flux d'investissements. Une discussion sur les méthodologies d'évaluation des passifs contingents a ensuite été l'occasion de souligner l'importance d'une évaluation précise de ces engagements, qui peuvent avoir un fort impact sur la soutenabilité de la dette publique, en particulier en période de crise financière.

Le FMI a présenté le processus actuel de modernisation et de clarification du cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette publique. La récente crise financière a en effet mis en évidence la nécessité de mettre davantage l'accent sur la viabilité de la dette publique des pays ayant accès aux marchés financiers.

Les créanciers ont également discuté des voies et moyens de renforcer le cadre de prévention et de résolution des crises d'endettement souverain, dans le contexte de la mise en œuvre des « Principes pour des flux de capitaux stables et des restructurations de dettes équitables ». Les participants ont souligné l'importance d'un dialogue étroit entre le secteur public et le secteur privé, en particulier en période de difficultés économiques. Ils ont souligné l'utilité des « Principes pour des flux de capitaux stables », développés sous l'égide de pays émergents et des créanciers privés : transparence, dialogue, négociations de bonne foi, et égalité de traitement entre créanciers.